



LA FEDD créée en août 2015

Fédération des Enfants Déracinés des DROM (Départements et Régions d'Outre-mer)

Les trois associations "Rasinn Anler" située à La Réunion, "Les Réunionnais de La Creuse" et "Couleur Piment Créole" basées en métropole, ont pour but de mener des actions pour que l'histoire des enfants réunionnais exilés de force dans les années 60, 70 et 80 soit reconnue.

Pendant cette période, plus de 2 000 enfants, nés à La Réunion furent l'objet de "transferts forcés" vers la métropole, afin de repeupler des départements touchés par l'exode rural. Ces enfants, étaient généralement issus de classes pauvres et formaient le contingent des "enfants de l'assistance". Beaucoup de familles, illettrées, agissant sous la pression d'une administration affolée par la croissance démographique, signèrent les autorisations exigées. D'autres furent mises devant le fait accompli. Les parents étaient convaincus que leurs enfants partaient pour un avenir meilleur et qu'ils reviendraient régulièrement dans l'île. Mais la plupart n'ont jamais pu revoir leurs enfants partis pour un aller « simple », déportés dans une soixantaine de départements français. Cet épisode récent est connu comme l'affaire des "enfants de La Creuse".

Les trois associations actuelles ont alors décidé de se fédérer afin de défendre leurs valeurs identiques, mettre ensemble ce qui leur est commun : le combat à mener contre cet exil forcé, parler d'une seule voix face aux enjeux majeurs, développer leurs solidarités, faire converger leurs forces et leurs énergies etc....

Son site : <https://www.federationdesenfantsderacinesdesdrom.com/>

Site « Rasinn Anler » : <https://www.rasinn-anler974.org/>

Nos objectifs

- Que notre histoire soit reconnue « crime contre l'enfance »,
 - Qu'elle rentre dans les manuels scolaires,
 - Que des lieux de mémoires soient mis en place en métropole et à La Réunion,
 - Avoir accès à nos dossiers de pupilles aisément et dans sa globalité,
 - Une reconnaissance au plus haut niveau : que le président actuel reçoive les victimes pour « le pardon » de la république française,
 - Les billets d'avion et l'hébergement chaque année pour les victimes dans les deux sens métropole-La Réunion et La Réunion-métropole – élargir le dispositif actuel aux descendants directs et aux conjoints,
 - La continuité territoriale funéraire gratuite pour les familles qui souhaitent rapatrier le corps de leurs proches à La Réunion,
 - Récupérer nos noms et prénoms d'origine pour celles et ceux qui le désirent sans passer par un avocat,
-
-

Nos objectifs suite

- Psychologie : instaurer un suivi GRATUIT et encadré pour celles et ceux qui souhaitent des soins individuels et/ou collectifs : les victimes doivent avoir la possibilité d'un suivi dans un centre proche de chez elles, centres à prévoir dans chaque département de la métropole et à La Réunion,
 - Obtenir un revenu complémentaire pour notre retraite, bien souvent les ex-mineurs ont travaillé sans être rémunérés, compensation nécessaire pour ces années de labeur considérées comme une main-d'oeuvre gratuite et pouvant être associée à de l'esclavage moderne.
 - Réparation financière : n'oublions pas qu'une plainte déposée sur le plan européen n'a pas abouti pour prescription quadriennale, il faut donc penser autrement.
 - Les demandes individuelles de chaque ex-mineur doivent pouvoir être étudiées au cas par cas.
-
-

Qu'avons-nous obtenu ?

- En 2013 et 2014 : l'inauguration de notre symbole, l'oeuvre d'art de Nelson BOYER (artiste réunionnais) érigée à l'aéroport de Saint-Denis de La Réunion, lieu symbolique, c'est là que tout commence pour chaque ex-mineur (*voir plaquette en PJ*),
- 18 février 2014 : Ericka BAREIGTS, députée de la 1ère circonscription à La Réunion fait voter un texte de Résolution à l'assemblée nationale (*voir texte en PJ*),
- 18 février 2016 : George PAU LANGEVIN, ministre des Outre-mer, met en place une commission nationale composée de 5 experts (*voir arrêté en PJ*),
- 16 février 2017 : Ericka BAREIGTS, ministre des Outre-mer, fait 3 propositions :
 - 1°/ les billets d'avion sens métropole-La Réunion tous les 3 ans avec l'hébergement (bourse de 500 euros) - ce dispositif est encadré par l'UDAF de La Réunion (Union Départementale des Associations Familiales)
 - 2°/ une cellule psychologique dirigée par l'INAVEM (Institut National d'Aide au Victimes et de Médiation)
 - 3°/ une cellule juridique pilotée par Ferdinand SOUCRAMANIEN (juriste réunionnais)

(*voir accords-cadre UDAF et INAVEM en PJ*)

Commission nationale son rôle

La commission nationale mise en place le 18 février 2016 est chargée :

- D'établir un tableau précis des populations concernées par cette question de la situation démographique aujourd'hui,
- De proposer une relation précise des décisions et des actes ayant permis le transfert vers l'Hexagone de ces enfants et adolescents réunionnais,
- D'identifier les contraintes à la transmissions complète des dossiers aux pupilles et les moyens de les alléger,
- De proposer des actions et mesures permettant de favoriser le travail de mémoire individuel et collectif autour de cette question (*cf arrêté du 9 février 2016 – voir en PJ*).

Les experts de la commission nationale ont auditionné les ex-mineurs en octobre 2016 à La Réunion et en janvier 2017 à Paris et Guéret dans La Creuse pour écouter leurs attentes personnelles

Commission nationale, sa composition

La commission nationale, mise en place le 18 février 2016, est composée de 5 experts et présidée par Philippe VITALE :

- Monsieur Wilfrid BERTILE, agrégé de géographie à la retraite,
- Monsieur Gilles GAUVIN, docteur en histoire, professeur d'histoire-géographie,
- Monsieur Philippe VITALE, sociologue, maître de conférences en sociologie,
- Monsieur Marie-Prosper EVE, historien,

La commission se réunit sur la convocation de son président. Elle peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses travaux. Les membres de la commission exercent leurs activités en toute indépendance, dans le respect de leur mission et de la déontologie scientifique. Elle doit rendre son rapport définitif au ministre chargé de l'Outre-mer dans le délai maximum de deux ans, soit avant la fin du premier trimestre de l'année 2018.

Commission nationale, remise du rapport final

- Les experts de la commission nationale ont remis leur rapport final à Madame la ministre des Outre-mer Madame Annick GIRARDIN, le 10 avril 2018 en présence des ex-mineurs et des médias.
 - Rapport final version web : <https://fr.calameo.com/read/0008863793fc69e71a11f>
 - Discours de Monsieur Philippe VITALE, président de la commission nationale : <https://www.youtube.com/watch?v=Ca3SoZJxLk4>
 - Discours de Madame Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer : <https://www.youtube.com/watch?v=9fxpbDHoJXg>
 - Intervention de Madame Ericka BAREIGTS, ancienne ministre des Outre-mer, députée de la première circonscription à La Réunion : <https://www.youtube.com/watch?v=U7aGV49Smv8>
 - Interviews des ex-mineurs menées par Maurice CECE pour l'émission « Outre-mer news » - nous le remercions d'avoir recueilli ces témoignages : <https://www.youtube.com/watch?v=gBwaGUkO3-4>
-
-

Suis-je Réunionnais ou Réunionnais exilé(e) ?

Vous souhaitez savoir si vous êtes un Réunionnais exilé » ou une « Réunionnais exilée », pour le savoir il faut écrire un e-mail à l'adresse suivante :

lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr

ou adresse postale

Ministère des Outre-mer – Direction Général des Outre-mer (DGOM)

Sous-Direction des Politiques Publiques – Bureau de la Cohésion Sociale, de la Santé, de l'Enseignement - « Les Réunionnais de La Creuse »

27 rue Oudinot - 75007 PARIS

Deux documents à remplir :

[/Volumes/LaCie/FEDERATION/MOM/Procédure des données/Demande de communication des données.jpeg](#)

[/Volumes/LaCie/FEDERATION/MOM/Procédure des données/Formulaire.jpeg](#)

Deux arrêtés du 04 janvier 2018 (voir en dernière page PJ)

Le dossier

Voici le dossier du journaliste Pascal COUSSY France 3 Nouvelle Aquitaine qui relate bien ce pan de l'histoire de France – nous remercions Pascal pour son investissement et son professionnalisme.

Lien : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/reunionnais-creuse-dossier-1284521.html>



Merci

Madame Ericka BAREIGTS, ancienne ministre de l'égalité réelle, des Outre-mer, députée de la 1ère circonscription de La Réunion : sans votre combat personnel et politique, notre histoire serait restée dans l'ombre, merci pour votre soutien et votre dévouement à notre cause.

Madame George PAU LANGEVIN, ancienne ministre des Outre-mer qui a mis en place la commission nationale, votre soutien nous touche.

Madame Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer qui doit mettre en place des propositions suite au rapport final des experts de la commission nationale

Messieurs les experts : votre travail accompli pendant deux années et votre soutien indéniable resteront graver à jamais dans nos mémoires, un grand merci.

Nous remercions Madame Nassimah DINDAR, ancienne présidente du Conseil Départemental de La Réunion et sénatrice pour avoir permis de financer l'oeuvre d'art de Nelson BOYER.

Les victimes : un grand merci à tous les ex-mineurs sans oublier les victimes décédées, malades – *nous avons tous un parcours différent plus ou moins difficiles mais le même point commun, le déracinement.*

Nous remercions tous les médias nationaux et internationaux, les journalistes qui relaient cette information, nous permettant de mieux faire connaître notre histoire.

Merci également à William CALLY grâce à son documentaire « Une enfance en exil », il a su retracer nos parcours de vie. Merci aussi à Sudel FUMA, historien qui nous a quittés, il nous manque tellement et merci à tous les membres de la FEDD.

C'est l'histoire des « réunionnais dits de La Creuse »

« Je pensais être exilé de mon pays. En revenant sur les traces de mon passé, j'ai compris que je l'étais de mon enfance. Ce qui me paraît bien plus cruel encore » Petit pays – Gaël Faye

Plaquette écrite par Valérie ANDANSON, secrétaire et chargée de communication de la FEDD, validée par Mireille JUGLARET, présidente de la fédération - plaquette éditée par la FEDD.

Mise à jour : 04 juin 2018



Les pièces jointes

- . Texte de la résolution du 18 février 2014,
- . Arrêté du 09 février 2016 mise en place de la commission nationale,
- . Accord-cadre UDAF du 21 avril 2017,
- . Accord-cadre INAVEM du 25 avril 2017,
- . 2 arrêtés du 04 janvier 2018, création du traitement de données à caractère personnel,
- . Plaquette de l'oeuvre d'art de Nelson BOYER.

Cliquez sur ce lien :

<https://cms.e.jimdo.com/app/cms/preview/index/pageld/2044517671?public=https://www.rasinn-anler974.org/documents-officiels/>
